

Communiqué de la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (04/06/2012)

Ce 4 juin 2012, la **C**ommission **I**nter-**R**éseaux des **I**nscriptions (CIRI) s'est réunie afin notamment de faire le point sur la situation au 1^{er} juin et d'examiner les dernières requêtes introduites par les parents dans les 10 jours du classement par la CIRI.

A ce stade, 45.729 FUI (1.322 de plus qu'au même moment en 2011) étaient actifs dont :

- a) 43.162 en **O**rdre **U**tile (OU) dans leur 1^{ère} préférence (94,39 %) ;
- b) 44.570 en OU dans une de leurs 4 premières préférences (97,47 %) ;
- c) 44.656 en OU dans une leurs préférences (97,66 %) ;
- d) 311 en OU chrono (0,68 %) ;
- e) 1 a annulé toutes ses inscriptions ;
- f) 761 sont uniquement en **L**iste d'**A**ttente (LA) (1,66 %). L'année dernière à la même date, ils étaient 595 soit 1,34 %.

Toujours parmi ces 45.729 FUI, 10.166 (185 de plus qu'au même moment en 2011) visent des écoles en RBC où la situation est manifestement la plus tendue, dont :

- a. 8.336 en OU dans leur 1^{ère} préférence (82,00 %) ;
- b. 9.205 en OU dans une de leurs 4 premières préférences (90,55 %) ;
- c. 9.290 en OU dans une de leurs préférences (91,38 %) ;
- d. 232 en OU chrono (2,28 %) ;
- e. 644 sont uniquement en LA (6,33 %). L'année dernière à la même date, ils étaient 525 soit 5,26 % ;

A ce stade, il reste donc 761 élèves uniquement en LA dont :

- a) 644 visent des écoles de BXL où il reste 1.456 places dans 46 (sur un total de 103) écoles sans LA ;
- b) 15 visent des écoles du BW où il reste 724 places dans les 24 (sur un total de 36) écoles sans LA ;
- c) 102 visent des écoles de Wallonie hors BW où il reste 14.925 places dans les 290 (sur un total de 335) écoles sans LA.

La CIRI a reçu 286 requêtes dans le délai prévu par le décret (10 jours ouvrables après réception du courrier de la CIRI précisant le classement) et 8 tardives. 66 de ces requêtes ont donné lieu à une injonction conduisant à l'ouverture d'une place supplémentaire, 6 ont donné lieu à un reclassement qui améliorerait la situation en LA.

La CIRI sera encore amenée à examiner d'autres requêtes et notamment pour des cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles qui surviendraient encore.

Au vu de la situation qui reste tendue, la CIRI a décidé à l'unanimité de considérer que le nombre d'élèves encore uniquement en LA à ce stade constituait en soi une circonstance qui l'autorisait à utiliser son pouvoir d'injonction en ajoutant une place supplémentaire dans 80 % des classes déclarées par les écoles complètes. De cette injonction généralisée, il faut déduire les injonctions particulières et les places encore occupées au-delà de 100 %. En pratique, sur la base de la situation au 1^{er} juin, on crée 201 places supplémentaires à Bruxelles, 90 en BW et 218 en Wallonie hors BW dans les écoles complètes.

Désormais, tout nouveau désistement libèrera effectivement une place et un passage en OU là où il reste des LA.

Et pour l'avenir ?

- Un certain nombre d'élèves uniquement en LA vont continuer à s'inscrire en ordre chronologique dans des écoles où il reste de la place ou dans des écoles où les LA sont peu nombreux ;
- Les injonctions particulières et l'injonction généralisée à 80 % vont être activées ;
- Fin juin, des élèves qui n'obtiennent pas le CEB vont, en même temps qu'ils s'inscrivent en 1^{ère} différenciée, se désinscrire de la 1^{ère} commune ;
- Vers le 15 juillet, on pourra tenir compte des élèves qui n'ont pas obtenu le CEB et n'ont pas introduit de recours.

La liste des écoles disposant de places journalièrement mise à jour est consultable sur le site www.inscription.cfwb.be